

(N° 8.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1892-1893.

### Projet de Loi contenant le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1893.

*(Voir les n<sup>os</sup> 6, XII, session extraordinaire de 1892, et 5, session de  
1892-1893, de la Chambre des Représentants.)*

## LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

*A tous présents et à venir, Salut.*

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements est fixé, pour l'exercice 1893, à la somme de un million cinq cent vingt-neuf mille francs (1,529,000 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 22 novembre 1892.

*Les Secrétaires,*

Baron GEORGES SNOY,  
Comte DE BRIEY.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,*

T. DE LANTSHEERE.

**BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS  
POUR L'EXERCICE 1893.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>			
NON-VALEURS.			
1	Non-valeurs sur la contribution foncière . . . . .	195,000 »	
2	— — — personnelle . . . . .	215,000 »	
3	— sur le droit de patente . . . . .	130,000 »	554,000 »
4	— sur les redevances des mines . . . . .	5,000 »	
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents . . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000 »	
<b>CHAPITRE II.</b>			
REMBOURSEMENTS.			
6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitutions de droits perçus abusivement et de fonds reconnus appartenir à des tiers . .	250,000 »	
7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers. . . . .	550,000 »	
8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget. — Remboursements divers . . . . .	1,000 »	975,000 »
9	Marine. — Restitutions de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine. . . .	2,000 »	
10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux . . .	132,000 »	
11	Déficit des divers comptables de l'État . . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000 »	
<b>TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. fr.</b>			<b>1,529,000 »</b>